

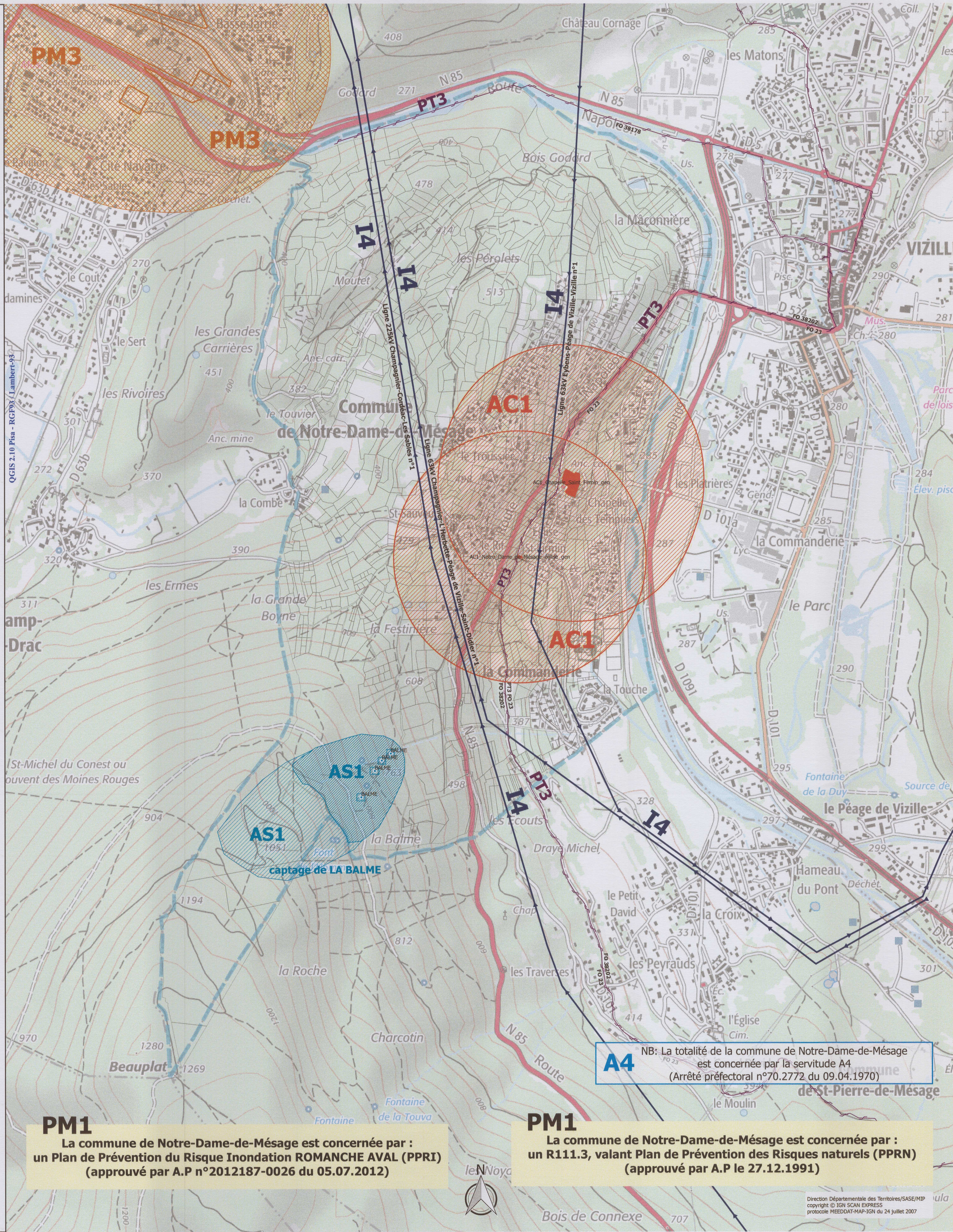
Légende

- AC1 Monuments Historiques
- AC1 Protection des Monuments Historiques R:500m
- AS1 Captage
- AS1 captage : Périmètre de protection Immédiate
- AS1 Captage : Périmètre de Protection Rapprochée
- AS1 Captage : Périmètre de Protection Eloignée
- I4 Lignes Haute Tension
- PM3 Risque technologique (générateur)
- PM3 Risque Technologique (assiette)
- PT3 réseau téléphonique
- Limite communale

MODIFICATIONS

date	code	nature
18.03.96		Mise à jour pour révision n°1 du POS
16.06.16		Mise à jour pour la révision du POS en PLU.
	PM3	Ajout PPRT de Jarrie (révision) A.P du 22.05.2015
	PM1	Commune concernée par le PPRI ROMANCHE AVAL - A.P du 05.07.2012
	PM1	Commune concernée par un R.111.3 valant PPRN - A.P du 27.12.1991
	PT1	Suppression de la servitude (CCT 38.22.149) sans acte d'institution
	JS1	Suppression des servitudes inexistantes (vérif.fiches RES - DDJS)

ECHELLE : 1/7500  
MODIFIE LE : 16.06.2016



**PM1**  
La commune de Notre-Dame-de-Mésage est concernée par :  
un Plan de Prévention du Risque Inondation ROMANCHE AVAL (PPRI)  
(approuvé par A.P n°2012187-0026 du 05.07.2012)

**PM1**  
La commune de Notre-Dame-de-Mésage est concernée par :  
un R111.3, valant Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN)  
(approuvé par A.P le 27.12.1991)

**A4** NB: La totalité de la commune de Notre-Dame-de-Mésage est concernée par la servitude A4 (Arrêté préfectoral n°70.2772 du 09.04.1970)